Feuille

Inventaire des médicaments vétérinaires

Cachet BDTA ou vignette du label (facultatif)

Selon l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires (OMédV), la remise de médicaments vétérinaires pour constitution de stock n'est possible qu'avec une convention MédVét entre le vétérinaire et le détenteur des animaux. Pour différentes espèces animales (différentes conventions MédVét), utiliser des inventaires différents. Le document doit être conservé pendant 3 ans. De plus, une indication d'utilisation sur l'exploitation doit correspondre à chaque médicament.

Année	N° BDTA / N° de l'exploitation	Nom et adresse de l'exploitant(e)	Espèce

Date de remise	Médicament vétérinaire (nom commercial)	Quantité remise	Médicament remis par:	Elimination / Destruction ou restitution du médicament		
				le (date)	à (personne)	Quantité

Cet inventaire des médicaments vétérinaires est reconnu par: OMédV, AQ-Lait, AQ-viande suisse, IP-SUISSE, Service-M7, ASVNM, Agri Natura, viande bovine SwissPremium

Fondation Rurale Interjurassienne
COURTEMELON LOVERESSE

Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte
Société des Vétérinaires Suisses

srva
service romand de vulgarisation agricole
CH-1000 Lausanne 6

LBL
Landwirtschaftliche Beratungszentrale
CH-8315 Lindau

© **LBL**, 2005/II

Inventaire des médicaments vétérinaires *(suite)*

Date de remise	Médicament vétérinaire (nom commercial)	Quantité remise	Médicament remis par:	Elimination / Destruction ou restitution du médicament		
				le (date)	à (personne)	Quantité

© **LBL**, 2005/II